

Etablissement public
du Marais poitevin

Compte rendu du conseil d'administration du 20 novembre 2014

confidentiel

Conseil d'administration du 31 mars 2015



Etablissement public de l'Etat en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité

Etablissement public du Marais poitevin - 1 rue Richelieu - 85400 LUÇON - Tél. 02 251 56 56 20 - contact@epmp-marais-poitvin.fr

Ordre du jour

- Ouverture par la présidente
- Adoption du compte-rendu du CA du 25 septembre 2014
- Conjoncture hydraulique du marais
- Actualité de l'établissement
- Point budgétaire et financier
 - ✓ Approbation du Budget rectificatif n°3 (*délibération*)
 - ✓ Approbation du Budget initial 2015 (*délibération*)
- Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) (*délibération*)
- OUGC : mise en place de la redevance (*délibération*)
- Programmation du PITE 2014 : troisième série d'opérations (*délibération*)
- Convention EPMP-PNR (*délibération*)
- Délégation du Conseil d'Administration au Directeur : organisation générale de l'établissement (*délibération*)
- Date du premier CA 2015
- Questions diverses

Conseil d'administration du 20 novembre 2014

Compte rendu

- Ouverture par la Présidente

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous allons pouvoir commencer cette séance du conseil d'administration de l'EPMP, le 2^{ème} pour moi en qualité de Présidente et le 3^{ème} de l'année. C'est un conseil d'administration important puisqu'il est destiné à examiner le dernier budget rectificatif de l'année en cours ainsi que le budget initial de 2015. Les sessions budgétaires rythment la vie de nos institutions et l'EPMP n'y échappe pas.

Vous le verrez, la présentation des données budgétaires a changé en raison de la réforme de la GBCP, Gestion Budgétaire et Comptable Publique, qui ne s'appliquera pleinement qu'au 1^{er} janvier 2016 mais qu'il nous appartient d'anticiper.

Je vous proposerai également de réunir 3 fois le conseil d'administration en 2015, en mars, en juin et en novembre. C'est un rythme qui convient bien en particulier à la programmation du PITE.

Après un mois de septembre très sec, les précipitations ont repris. Nous connaissons actuellement un passage d'eau sur les secteurs les plus bas du Marais et les baisses. Or nous avons engagé des expérimentations sur certains territoires, notamment le contrat de Marais de Champagné-Les-Marais et le bief de Bazoin pour ne citer que ceux-là. J'insiste sur le fait qu'il est important de maintenir le maître mot de nos travaux et de notre méthode qui est la concertation la plus approfondie possible, afin de poursuivre les expérimentations en cours et la remontée des niveaux d'eau, tout en préservant les intérêts économiques.

L'actualité de l'établissement est toujours très riche. Ainsi que nous en avons décidé la dernière fois, l'EPMP porte le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Marais Poitevin au titre de la nouvelle période de programmation du FEADER. Ce projet va vous être présenté, sachant que nombre d'entre vous y ont contribué directement ces deux derniers mois. C'est un projet très important et structurant pour le soutien à l'élevage dans le Marais et le maintien des prairies et de la biodiversité. Vous le savez, l'EPMP est organisme unique de gestion collective pour les bassins versants du Marais Poitevin, il a été l'un des premiers désignés en France, il est donc sous le regard des autres puisque cette mission est inscrite dans la loi Grenelle du 12 juillet 2010 qui a créé l'établissement. Le Marais Poitevin, par son caractère emblématique, est devenu site expérimental, c'est donc une sorte de laboratoire et comme vous le savez tout ce qui est fait est observé pour éventuellement, ensuite, en tirer des enseignements. Dans ce laboratoire nous nous efforçons d'élaborer la demande d'autorisation unique, de préciser les tâches dévolues à l'organisme unique tout en intégrant les avancées régionales en matière de gestion collective de l'eau destinée à l'irrigation. Et puis, bien entendu, nous tenons compte des spécificités territoriales. J'ai parlé de concertation comme maître mot de notre méthode, mais nous pouvons également dire que l'imagination et le pragmatisme doivent nous guider dans ces réflexions.

Nous allons également, au cours de cette séance, aborder la redevance destinée à financer les missions de l'OUGC, et nous allons examiner le PITE, cet outil d'intervention qui est prolongé, et dont l'EPMP pilote une partie au titre de l'objectif eau (1) et de l'objectif biodiversité (3). Suite à la récente CAMP, la dernière programmation de dossiers de l'année vous sera proposée.

Enfin, comme annoncé au précédent conseil d'administration, la labellisation du Parc naturel régional du Marais Poitevin conduit naturellement à préciser la répartition des missions entre les deux établissements. Un projet de convention a été mis à jour et finalisé entre les deux équipes, projet qui vous sera soumis aujourd'hui.

Au titre des points divers, nous aurons l'occasion d'évoquer avec Madame Dumoulin le fameux rapport des inspecteurs généraux sur l'EPMP.

Et puis je rappelle que nous vivrons ensuite un moment festif, puisque c'est le dernier conseil d'administration pour le directeur adjoint, Monsieur SOISMIER, et nous fêterons dignement la fin de son activité au service de l'Etat.

Y a-t-il des prises de parole préliminaires ?

Monsieur Jean-Eudes du Peuty prend la parole et précise qu'il intervient en tant que représentant du personnel de l'établissement. L'EPMP s'est constitué autour d'une équipe restreinte et soudée, quels que soient leur statut, les agents ont tous été recrutés pour une durée de 3 ans. Aujourd'hui, il y a une phase de renouvellement des premiers contrats et Monsieur du Peuty souhaite alerter les membres du conseil d'administration sur les difficultés rencontrées auprès du contrôle financier pour le renouvellement des contrats des agents et en particulier ceux des plus précaires, c'est-à-dire les contractuels. Pour mener à bien ses missions, l'EPMP a besoin de profils particuliers. La diversité de l'équipe et la spécificité des compétences des agents sont des richesses qu'il faut préserver.

Madame la Présidente remercie pour cette déclaration Monsieur du Peuty. Effectivement l'EPMP est un établissement jeune et il arrive à une première étape. Le contrôleur financier n'étant pas présent, il est difficile de répondre. Comme le sujet ne concerne pas uniquement l'EPMP, Madame la Présidente propose à Madame Dumoulin de prendre la parole.

Madame Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz précise qu'elle ne peut évidemment pas répondre directement à ce problème, dont elle avait connaissance. Toutefois elle fera état de la déclaration de Monsieur du Peuty, et de l'échange de ce jour en conseil d'administration, au contrôleur financier dès son retour à Paris ce jour. Elle indique que les contacts sont réguliers avec le contrôleur financier et qu'il y a un travail entre les directeurs des établissements publics et le contrôle financier pour essayer de trouver des solutions les plus adéquates possibles. Elle assure de toute son attention et que tout le temps nécessaire est consacré à la gestion du personnel dans les établissements publics parce que c'est un sujet fondamental.

Madame la Présidente reprend la parole et en profite pour saluer et remercier le travail effectué par les salariés de l'EPMP depuis son démarrage.

Madame la Présidente propose à présent d'aborder l'ordre du jour.

- **Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 25 septembre 2014**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Point sur la conjoncture hydraulique du Marais**

Présentation faite par Monsieur Yoann Leroy

Contexte climatique

L'année écoulée a été globalement pluvieuse avec en moyenne un excédent pluviométrique de 24 % par rapport à la moyenne. Sur les derniers mois, la période estivale a été marquée par une pluviométrie très excédentaire sur juillet (70,1 mm) et août (114,5 mm) que l'on peut classer entre la décennale et la vingtennale humide, et un large déficit en septembre (5,1 mm).

Nappes libres de bordure

Les nappes libres de bordure ont eu un comportement en relation avec la pluviométrie, à savoir des niveaux hauts en période estivale avec des maximums enregistrés. Le piézomètre du Bourdet a, par exemple, mesuré un maximum au début du mois d'août. Depuis début octobre et les premières pluies significatives, les nappes libres ont débuté leur recharge.

Nappes captives de l'Infra-Toarcien

Concernant les nappes captives présentant une inertie plus importante, la recharge n'a pas encore débuté comme l'illustre la chronique du piézomètre de St Gelais.

Débit des eaux de surface

Sur le réseau superficiel, le constat est le même avec des débits relativement importants sur toute la période d'étiage. A la station de la Tiffardière sur la Sèvre Niortaise, les débits ont été la plupart du temps supérieurs à 3 m³/s. Les minimums enregistrés l'ont été début octobre avec 2,3 m³/s le 06 octobre. Depuis les débits sont de nouveau en augmentation avec l'arrivée des premières pluies significatives.

Les niveaux de marais

Sur le marais, les niveaux d'eau ont globalement été maintenus aux consignes de gestion sur toute la période d'étiage, ce qui fait de l'année 2014 une année exceptionnelle de par son déficit quantitatif faible sur sa période d'étiage.

Monsieur Yoann Leroy présente un lien qui peut être réalisé entre les eaux souterraines de bordure et les eaux superficielles des marais mouillés de bordure.

Il existe deux points d'enregistrement du Conseil Général de la Vendée, le piézomètre de bordure de Saint Aubin la Plaine et la bonde du coteau sur le canal des Hollandais en lien direct avec les marais mouillés de bordure.

Sur les dix dernières années, on peut observer des abaissements de la nappe en période d'étiage, principalement dus aux prélèvements d'irrigation, en dessous des eaux superficielles provoquant

une coupure d'alimentation par les sources et potentiellement un retour des eaux superficielles vers les nappes de bordure. C'est à ce passage qu'il est constaté généralement des baisses des niveaux d'eaux superficiels de marais (hors réalimentation par les barrages).

Or cet été 2014, les niveaux d'eau souterraine se sont maintenus à des niveaux supérieurs aux niveaux des marais mouillés de bordure permettant un soutien, même partiel, du marais et une impossibilité des phénomènes d'inversion (eaux superficielles retournant vers la nappe). Ce phénomène est principalement lié à deux facteurs :

- la pluviométrie assez exceptionnelle sur les mois de juillet et août couplée à une pression de prélèvement moindre,
- la mise en place d'une réserve de substitution d'un volume voisin de 400 000 m³ par l'ASA de Saint Aubin la Plaine qui a substitué un certain nombre de forages à proximité du piézomètre qui influençait l'indicateur.

Monsieur Pierre Trouvat se demande si les géologues interpréteraient les données de la même façon. Autant la relation entre les eaux souterraines de bordure et les eaux superficielles des marais mouillés de bordure est compréhensible, autant établir un lien aussi direct lui semble un peu cavalier. Une explication hydrogéologique permettrait de confirmer cette hypothèse.

Monsieur Yoann Leroy précise qu'effectivement une analyse plus approfondie serait nécessaire mais que dans ce secteur-là, les nappes de bordure ont pour principal exutoire les marais mouillés de bordure et que dans un fonctionnement sans prélèvement en période estivale, les niveaux d'eau souterrains de la nappe de bordure ne peuvent, physiquement, pas descendre en dessous des niveaux d'eau superficiels. Ce phénomène est aujourd'hui observé sur le secteur des Autises grâce notamment à la baisse des prélèvements estivaux par l'intermédiaire de la mise en œuvre d'un programme de réserves de substitution.

Monsieur Christian Aimé répond qu'il est possible d'adhérer à peu près à l'analyse globale qui vient d'être faite mais qu'elle est plus complexe que cela et souhaite, s'il y a besoin, de se rapprocher de Monsieur Claude Roy qui a fait une thèse sur le sujet.

Madame la Présidente précise que les scientifiques vont poursuivre leur travail et que le sujet n'est pas clos.

- **Actualité de l'Etablissement**

Présentation faite par Johann Leibreich

L'activité se poursuit, tous les chantiers sont en cours d'évolution.

Le contenu du CTMA-cadre a été validé lors du dernier conseil d'administration. Il est en cours de rédaction et de finalisation. Le CTMA-cadre comprend des fiches actions qui ont fait l'objet d'une première rédaction et sont à l'étude entre partenaires. Il s'agit de finaliser le plan de financement de ces actions. Il y a par ailleurs un groupe de travail sur les indicateurs de suivi et d'évaluation des CTMA opérationnels.

Le contrat de Marais, qui tient à cœur à l'EPMP, est un outil très intéressant. Monsieur Leibreich a signé, avec le Président du syndicat de Champagné-les-Marais et le Président du syndicat mixte Vendée Sèvre Autises, le protocole de gestion de l'eau de ce premier contrat de marais. Le corps même du contrat est en cours de finalisation et le moment venu, Monsieur Leibreich proposera que ce document soit soumis aux signatures les plus diverses que possible afin de donner la plus grande audience à cet outil.

Monsieur Jean-Eudes du Peuty interviendra sur l'avancement du sujet organisme unique de gestion collective et redevance. L'étude d'impact qui soutiendra la demande d'autorisation unique est en cours et sera achevée pour 2015. Le plus vraisemblable reste toutefois une procédure mandataire classique en 2015, puisque la demande ne sera pas forcément prête.

Le travail d'évaluation du DOCOB du site Natura 2000 se poursuit avec l'ADASEA de la Manche et l'agence SETUP-Environnement.

Le Système d'Information sur l'Eau du Marais Poitevin correspond à l'une des finalités essentielles de l'EPMP. Il fait l'objet d'un marché en cours de discussion qui vient d'être soumis au contrôle général économique et financier pour visa.

Sur les règlements d'eau, la situation est connue sur l'avancement des différents groupes de travail géographiques. Des expérimentations sont en cours, le travail progresse en collaboration avec les différents partenaires pour que ce sujet expérimental soit poursuivi dans l'intérêt de tous.

Une réunion de la commission consultative sur la répartition des prélèvements a été organisée. L'EPMP souhaite réunir la commission consultative sur les niveaux d'eau très prochainement. Monsieur Leibreich propose de les réunir plus souvent, même s'il n'y a pas forcément matière à prendre des décisions ou à délibérer, ce sont des enceintes dans lesquelles il est possible d'échanger et de communiquer, ce qui est essentiel.

Le PiTE sera abordé au cours du conseil d'administration, ce sera l'occasion de faire un bilan sur la répartition entre les objectifs 1 (eau) et 3 (biodiversité).

Sur le suivi de la biodiversité, une collaboration étroite a été engagée avec l'Université de Rennes et le CNRS. Monsieur Leibreich souhaite poursuivre cette collaboration en 2015, avec un partenariat resserré avec le PNR, qui épaula sur le terrain l'EPMP pour sa mise en œuvre. Cette étude doit fournir une aide à la décision sur la gestion des niveaux d'eau et l'expression de la biodiversité sur le Marais Poitevin.

- **Point budgétaire et financier**

- ✓ Approbation du Budget rectificatif n°3 (*délibération*)

Monsieur Johann Leibreich présente le budget rectificatif n°3 à travers un document unique détaillé.

Le compte de résultat prévisionnel au niveau des produits

La baisse de la subvention de l'Etat correspond au non-versement de la subvention du 4^{ème} trimestre du Ministère de l'Écologie eu égard au niveau du fonds de roulement constaté au budget rectificatif

n°2. Les autres subventions correspondent aux aides de l'Agence de l'eau, dont le montant est révisé en fonction de l'avancement des divers dossiers.

Dans le cadre de la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique, le montant indiqué au titre des autres produits concernant le PiTE est modifié. L'EPMP avait coutume de présenter dans ces produits des autorisations d'engagement. Désormais ne figure que le montant des paiements prévisionnels au titre du PiTE sur l'année en cours (1 200 000 €), d'où une baisse du montant par rapport au BR n°2 de 2 543 330 €.

Le total des produits est de 2 351 747 euros.

Le compte de résultat prévisionnel au niveau des charges

Pour les charges de personnel, le montant évolue peu avec un supplément correspondant à des primes qui n'avaient pas été versées en 2012 et 2013.

Sur le fonctionnement autre, le montant s'est fortement accru de 2 506 734 euros. Il s'agit de provisionner essentiellement les charges d'exploitation du PiTE, c'est-à-dire les paiements qui seront effectués sur les conventions PiTE en 2015 et les années suivantes.

Hors provisions, le montant de l'enveloppe de fonctionnement est de 707 500 € et se répartit entre 500 000 € pour des études et achats de sous-traitance liés aux missions de l'EPMP, et 207 500 € de fonctionnement interne (y compris dotation aux amortissements).

La création de la provision pour le PiTE génère une perte de 2 762 987 euros qui se neutralise en partie dans le tableau de calcul de la capacité d'autofinancement. On obtient alors une insuffisance d'autofinancement de 216 253 euros.

Le tableau de financement prévisionnel

Ce tableau fait état, de façon complémentaire, des investissements et des ressources destinées à les financer.

Le montant des investissements est en nette diminution. Peu d'acquisitions foncières ont été réalisées en 2014, et une partie du budget prévu pour l'achat de matériels de suivi de la biodiversité a été reportée sur un compte de charges.

Le montant des ressources est en diminution, d'une part du fait de la réduction des acquisitions foncières qui devaient être financées à 80 % par le PiTE, et d'autre part du report à 2015 de la subvention relative au SIEMP du fait de l'avancement du dossier.

Le total d'emploi est de 506 753 euros et le total des ressources de 35 700 euros, le prélèvement sur le fonds de roulement est donc de 471 053 euros.

Une fois intégré dans le calcul comptable ce prélèvement sur le fonds de roulement à la fin de l'année 2014, le prévisionnel du niveau de trésorerie est de 1 440 412 euros dont 228 105 euros de PiTE, ce qui est une situation tout à fait confortable.

Madame la Présidente propose l'adoption de cette délibération et procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ Approbation du budget initial 2015 (*délibération*)

Au titre de la réforme budgétaire et comptable publique, l'EPMP est tenu de présenter le budget sous forme de différents tableaux.

Monsieur Leibreich présente le budget initial 2015 sous une forme synthétique et accessible.

Le compte de résultat au niveau des produits

La subvention de l'Etat est constituée par la subvention du Ministère de l'Écologie, inscrite à hauteur de 435 277 euros. C'est le montant que la tutelle a signifié à l'EPMP comme étant net de réserve et pouvant être inscrit au budget initial.

Les autres subventions sont celles de l'agence de l'eau, il a été inscrit une subvention de base à hauteur de 650 000 euros. Elle est abondée par des reports de subventions de l'année 2014 et des subventions spécifiques au titre des opérations de l'établissement, d'où un montant consolidé de 746 484 euros en prévisionnel au titre de l'année 2015.

On trouve une nouvelle ligne qui concerne la reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation. Ce montant prévisionnel correspond à la révision de la provision pour risques et charges d'exploitation établie au BR n° 3 qui sera effectuée en fin d'année 2015. Le montant de 271 896 € est inscrit à titre indicatif mais ne pourra être réellement évalué qu'en fin d'année.

Sur la ligne « autres produits », on retrouve le montant prévisionnel des recettes PiTE nécessaire aux paiements qui seront effectués en 2015 pour des conventions 2012, 2013, 2014 et 2015 estimés à 2 234 838 euros.

Le total des produits est donc de 3 688 495 euros.

Le compte de résultat au niveau des charges

Les charges de personnel sont en baisse à 609 000 euros. Cela s'explique par le fait qu'un agent fonctionnaire est parti à la retraite et a été remplacé par un agent contractuel, et par la présence d'un agent à 80 %. De plus pour 2015, l'EPMP est tenu à un plafond d'emploi de 8 ETPT, agents travaillant à temps plein sur l'année. L'agent travaillant à 80 % libère 0,2 ETPT, ce qui correspond à environ 2 mois de vacation. Ces éléments font que les charges de salaire baissent de près de 100 000 euros entre 2014 et 2015.

Le fonctionnement autre que les charges de personnel s'élève à 791 000 euros, avec un peu moins de 200 000 euros pour le fonctionnement réel de l'EPMP, et par contre pratiquement 600 000 euros qui correspondent à des opérations de sous-traitance et des crédits d'étude.

Au titre des interventions, et suite à la modification apportée au BR n° 3, le résultat prévisionnel, différence entre les produits et les charges, donne un bénéfice de 53 657 euros. Ce résultat est injecté dans un tableau qui permet d'évaluer la capacité d'autofinancement de l'établissement. Ce montant de bénéfice associé aux dotations aux amortissements duquel sont déduites les reprises sur provision pour risques et charges d'exploitation donne une insuffisance d'autofinancement de 178 239 euros.

Le tableau de financement prévisionnel

Il associe l'insuffisance d'autofinancement et les investissements réalisés par l'établissement, ce qui donne un total d'emploi de 761 239 euros. Les ressources sont essentiellement des subventions de l'agence de l'eau qui sont ciblées sur ces outils d'investissement à hauteur de 271 802 euros ce qui donne un prélèvement sur le fonds de roulement de 489 437 euros.

Cet élément est introduit dans la comptabilité et on obtient, au titre de la trésorerie sur les fonds propres, un montant de 953 885 euros, ce qui indique qu'à l'échéance de la fin de l'année 2015, au titre de ce budget initial provisionnel, l'établissement reste dans une situation financière saine.

Il peut être observé que ce budget initial ne fait pas état de la dotation globale PiTE qui sera versée à l'établissement dans le courant de l'année 2015, et qui n'est pas encore connue.

Tableau des dépenses par destination et nature

La réforme budgétaire demande de présenter le budget sous forme de deux critères que sont la destination et la nature, cela permet d'avoir en tête des masses financières globales.

Les destinations sont la gestion de l'eau, la biodiversité et l'administration générale et logistique. Ces destinations sont réparties par natures : personnel, fonctionnement, intervention et investissement.

Au titre de la gestion de l'eau, le budget initial programme 2 080 053 euros ; au titre de la biodiversité, la programmation est de 1 311 596 euros. Ces masses sont intéressantes et sont à rapprocher du cadrage national du PiTE qui est de deux tiers pour l'eau et un tiers pour la biodiversité. Ici, il y a deux petits tiers pour l'eau et un gros tiers pour la biodiversité.

Sur la ligne administration générale et logistique, les dépenses de personnel sont stabilisées à environ 600 000 euros, le fonctionnement ne représente que 196 000 euros. Il y a une petite partie investissement dans administration à hauteur de 21 000 euros. C'est essentiellement la masse salariale qui impacte cette destination.

Le tableau financement détaillé

Ce tableau permet de faire une sorte d'historique de certains critères, l'insuffisance d'autofinancement ou capacité d'autofinancement, pour les années 2013, 2014 et 2015.

Ce tableau permet également de constater une hausse des dépenses d'investissement depuis 2013, à travers une hausse du montant des ressources autre que l'Etat pour financer les investissements. Il s'agit des subventions de l'agence de l'eau. On constate un apport sur le fonds de roulement en 2013 ; par contre pour les années 2014 et 2015 il y a un prélèvement sur le fonds de roulement, ce qui indique un rétablissement de la situation financière de l'EPMP, c'est-à-dire une réduction progressive de la trésorerie.

Nous avons ressenti le besoin d'anticiper sur l'année 2016, ainsi, de la même façon qu'il a été établi un budget initial 2015, nous allons construire un budget hypothétique pour l'année 2016.

Cela permettra d'anticiper l'évolution du fonds de roulement 2016 et accessoirement d'envoyer des messages appropriés à la tutelle concernant le versement de la subvention pour charge de service public.

Madame la Présidente pense qu'il y a de l'amélioration dans la lisibilité de l'emploi des fonds par domaine.

Monsieur Pascal Jacquet prend la parole pour demander si, sur les dépenses de personnel, la somme de 609 000 euros correspond bien à 8 agents à plein temps, ce qui fait environ 75 000 euros bruts par agent. Dans le privé cette somme correspond à des salaires de cadres supérieurs ou de dirigeants d'entreprise de plus de 150 personnes. Dans l'avenir, serait-il possible d'avoir une répartition par salarié, cela serait intéressant.

Monsieur Johann Leibreich répond que les agents de l'établissement sont tous des cadres, de niveau ingénieur ou master, il n'y a que des cadres supérieurs. Les fonctionnaires sont de niveau ingénieur, ingénieur divisionnaire, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts y compris les agents contractuels qui ont des formations supérieures. A l'exception de l'assistante administrative et financière, l'équipe est uniquement composée de cadres supérieurs ce qui explique le niveau élevé de la masse salariale. Par ailleurs le contrôle général économique et financier empêche tout dérapage sur la masse salariale.

Madame la Présidente ajoute que la masse salariale est strictement encadrée, ce sont des grilles de la fonction publique.

Monsieur Johann Leibreich précise qu'à la demande de Madame la Présidente, il sera possible de faire preuve d'encore plus de transparence.

Monsieur Daniel David prend la parole au sujet du départ de Monsieur Soismier, mis à disposition par le Ministère de l'Agriculture sans remboursement de l'EPMP, et demande comment ce poste sera remplacé.

Madame Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz ne peut répondre à cette question car le commissaire du gouvernement ne représente que le Ministère de l'Écologie, il faut se tourner vers le Ministère de l'Agriculture.

Madame la Présidente ajoute que le nécessaire va être fait, le remplacement de Monsieur Soismier n'est pas encore finalisé. Il n'était pas une charge financière pour l'établissement du fait de sa mise à disposition, mais on va essayer de trouver la meilleure formule possible, au mieux des intérêts de l'établissement en négociant avec le Ministère de l'Agriculture.

Madame la Présidente propose l'adoption de cette délibération et procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) (délibération)

Présentation faite par Madame Julie Bertrand

Ce projet concerne la période 2015-2020 et s'inscrit dans le cadre du 2nd pilier de la politique agricole commune. A partir de 2015 démarre une nouvelle programmation du FEADER, fonds européen pour l'agriculture et le développement rural. C'est un nouveau contexte puisqu'il y a transfert de l'autorité de gestion : dans le cadre de la décentralisation, à partir de 2015, ce sont les Conseils Régionaux qui exercent cette autorité. De plus, l'EPMP devient opérateur du projet agroenvironnemental et climatique à partir de 2015 ; à ce titre il est l'opérateur des deux régions, il procède à l'harmonisation interrégionale, pilote la conception du projet, effectue son suivi et son évaluation.

De la même façon que sur la période 2007-2014, ce sont les trois chambres départementales d'agriculture et le parc naturel régional qui réalisent les réunions d'information auprès des agriculteurs, les diagnostics d'exploitation et les diagnostics biologiques.

L'EPMP s'appuie, pour la conception du projet et son suivi, sur un comité de pilotage dédié qui a globalement la même composition que pour la période précédente.

Deux programmes de développement rural régionaux sont en cours d'élaboration, ils répondent à un cadre national mis en place par le Ministère de l'Agriculture. Chaque Conseil Régional choisit les différentes orientations pour l'attribution des crédits FEADER sur sa région. C'est également la Région qui choisit les mesures qui sont ouvertes pour chacun des territoires, répartit les crédits et cadre certains éléments des cahiers des charges.

Pour le Marais Poitevin, territoire interrégional, il faut répondre à deux appels à projets avec deux calendriers différents. Pour les Pays de la Loire, l'appel à projets a été lancé le 25 septembre et les projets agroenvironnementaux devaient être déposés pour le 31 octobre, date à laquelle était lancé l'appel à projets pour le Poitou-Charentes avec une réponse attendue pour le 28 novembre. Un projet agroenvironnemental a été déposé auprès de la région Pays de la Loire mais c'est une version provisoire, elle va être consolidée par des éléments inclus dans l'appel à projet Poitou-Charentes. Il faudra considérer que la version finale sera celle déposée auprès de la région Poitou-Charentes le 28 novembre.

Pour ce qui est du contenu, chaque PAEC doit présenter à la fois les dispositifs précédents, des éléments de diagnostic et les enjeux du territoire, le choix des mesures et des mesures complémentaires choisies pour le territoire. Il faut proposer un budget prévisionnel. Il faut aussi préciser les choses en termes d'animation, de suivi évaluation, et élaborer des critères de sélection au cas où le budget prévisionnel serait supérieur aux crédits affectés.

Pour la période 2007-2014 sur le Marais Poitevin, le taux de contractualisation est de 87 %, 25 000 hectares de prairie ont été engagés en MAE. C'est un bilan positif de ce dispositif vis-à-vis du maintien des surfaces en prairie ; malgré tout quelques ajustements doivent être effectués sur la programmation 2015-2020.

Les enjeux retenus pour le territoire

- Maintenir les prairies du marais.
- Conforter les élevages qui valorisent ces prairies et la biodiversité qui y est associée.

- Conserver le caractère humide des prairies.
- Soutenir les pratiques agricoles favorables aux enjeux locaux de biodiversité.

Deux objectifs

- Quantitatif : la surface en prairie car la surface prairiale dans le Marais Poitevin reste un indicateur phare.
- Quantitatif : la qualité écologique des prairies, avec la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Trois grandes orientations

- Que le PAEC soit un véritable projet de territoire pour l'élevage du marais.
- Mieux cibler, d'un point de vue territorial, chacune des mesures.
- Mettre en synergie les différents dispositifs et outils.

Concernant le projet de territoire pour l'élevage du marais, le projet agroenvironnemental et climatique contient plus que des MAE : un certain nombre de mesures complémentaires peuvent y apparaître. Il est prévu de déployer un dispositif spécifique pour les exploitations herbagères très dépendantes du marais et de créer, autour des mesures agroenvironnementales, tout un dispositif d'innovation et de référence environnementale, technico-économique, par le biais de la création notamment de GIEE, Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental.

Le Marais Poitevin est une zone humide avec des entités de marais interdépendantes, mais il y a aussi différents types de marais qui ont des caractéristiques distinctes. Il est donc souhaitable de créer des mesures agroenvironnementales au plus proche des enjeux particuliers de chaque entité de marais. Dans le cadre du PAEC ont été réalisés un diagnostic et un bilan par entité de marais, et il est souhaité une priorisation des mesures pour chaque entité.

La mise en synergie des différents outils vise à obtenir un meilleur gain environnemental mais également à limiter les éventuelles contradictions entre les différents dispositifs pour les éleveurs. Par le biais du PAEC, il a été souhaité de bien lier les MAE et la gestion des niveaux d'eau en tentant d'apporter une bonification financière des mesures agroenvironnementales là où des règles de gestion sont mises en place et également pour les mesures qui concernent un retour à la prairie. Il a été considéré également que certaines mesures pourraient être ouvertes seulement en cas de contrat de marais et il est prévu une animation spécifique et ciblée sur certains secteurs.

Les mesures centrales du PAEC

- 4 mesures différentes sont prévues pour les prairies qui vont pouvoir être contractualisées à la parcelle. L'EPMP a également voulu tester une nouvelle mesure, du cadre national, qui soutient des systèmes d'exploitation polyculture élevage, économes en intrants et autonomes d'un point de vue alimentaire. Cela concerne les grandes exploitations herbagères fortement dépendantes du marais, principalement situées en Vendée.
- 5 mesures pour les habitats et les espèces caractéristiques de la zone humide. Il y aura des MAE pour les prés-salés, les roselières, les mégaphorbiaies, et sur certaines prairies.

Points de divergence

- Le zonage : chaque région a délimité des zones d'action prioritaires (ZAP) où les MAE sont ouvertes à la contractualisation pour les agriculteurs. La région Pays de la Loire compte des zones intéressantes qui se retrouveraient en dehors de la ZAP.
- La mesure système est ouverte et très appuyée en Poitou-Charentes, par contre elle n'est pas encore ouverte en Pays de la Loire sur les zones à enjeux de biodiversité. De plus la mesure est plafonnée à 7 600 euros par exploitation et par an.
- Le montant de la mesure retour à la prairie, actuellement de 340 euros par hectare et par an sur l'ensemble du territoire Marais Poitevin, passerait à 317 euros en Pays de la Loire à partir de 2015, et à seulement 175 euros en Poitou-Charentes.

L'année 2015 est une année cruciale car il faut répondre dans des délais très courts à deux appels à projets pour construire un nouveau PAEC, et surtout l'ensemble des contrats MAEC vont être renouvelés sur le Marais Poitevin, soit 700 à 800 dossiers de MAE à réaliser d'ici mai 2015. Il va falloir mener des animations efficaces dans un temps très court et la situation financière va être délicate.

Budget prévisionnel

- Les contrats : l'objectif est de 28 000 ha de prairies contractualisées avec 30 exploitations en MAE système ; le besoin en autorisation d'engagement pour 5 ans est de 8 300 000 euros, le taux de financement FEADER de 75 %, et le besoin en paiement de 1 500 000 euros par an de 2015 à 2019.
- Les animations : les Chambres d'agriculture et le PNR ont estimé globalement les besoins en animation à 400 000 euros pour 2015, avec un taux de cofinancement variable d'une région à l'autre et un besoin en crédits d'Etat de 183 000 euros en 2015.

Madame la Présidente précise qu'elle va intervenir auprès du Ministère de l'Agriculture parce qu'il est évidemment difficilement compréhensible d'avoir de telles différences entre deux régions contiguës sur un même territoire, où il est précisément souhaité de promouvoir une politique d'ensemble.

Madame Béatrice Abollivier souhaite aborder la manière dont le programme a été élaboré. Il subsiste un doute sur l'association de toutes les Directions Départementales des Territoires. Il serait souhaitable qu'à l'avenir les DDTM soient davantage associées dans le détail à ces programmes pour avoir de la cohérence dans les dialogues et pour l'élaboration de la politique.

Monsieur Johann Leibreich répond que l'EPMP a été pressé par le temps. Le travail a débuté début septembre et il devait être quasiment finalisé pour fin octobre étant donné que le calendrier des Pays de la Loire était serré. Dans ce laps de temps, il a été organisé deux comités de pilotage auxquels les services de l'Etat ont été associés. Le temps a manqué mais les services de l'Etat ont été associés autant que faire se peut à cette réflexion. Ce projet n'est pas complètement arrêté, le cadrage national est susceptible d'évoluer, les deux régions sont susceptibles de faire évoluer leurs propres règles, et à nouveau les services de l'Etat pourront être associés pour accompagner l'évolution de ces programmes.

Madame la Présidente précise qu'elle a reçu un courrier des trois chambres d'agriculture et du Parc qui demandent également à être associés au travail ; tous les acteurs et parties prenantes du territoire le sont déjà et Madame la Présidente y veille.

Monsieur Jean-Pierre Guéret souhaite saluer le travail réalisé en si peu de temps, notamment la mise en cohérence des différents outils, ainsi qu'un certain nombre de signaux lancés par ces projets envers les éleveurs du marais. Sur les points de discussion encore en cours, il pourra être intéressant d'avoir une position du conseil d'administration et une intervention des différentes structures. Il est important d'avoir un discours commun et collégial qui remonte du territoire vers les régions.

Monsieur Christian Aimé précise qu'il faut rappeler que cet hiver il y a un changement de politique agricole commune pour lequel il va falloir recommencer toutes les explications auprès des agriculteurs. Il faut aussi se rappeler qu'il y a les contrats à renouveler avant le 15 mai, en même temps que le dossier PAC. Pour les niveaux d'eau, il faut rappeler que trop d'eau tue l'élevage et la biodiversité donc il faut faire attention. De plus dans les exploitations d'élevage, il faut accompagner celles qui ont de l'élevage, qui raisonnent leurs fonctionnalités en fonction de l'herbe, de sa qualité et de la biodiversité. Au sujet des 27 000 hectares, il faut prendre garde aux hectares agricoles inclus dans ce volume.

Monsieur Serge Morin indique qu'il se déplace à Bruxelles pour avoir des réponses sur les plans ruraux et connaître la ligne de conduite sur ce qui est validé et ce qui ne l'est pas afin d'être prêt pour le 15 mai.

OUGC : mise en place de la redevance (délibération)

Présentation faite par Monsieur Jean-Eudes du Peuty

Les textes qui encadrent cette redevance sont le décret de septembre 2007 qui crée les OUGC et un second décret du 24 janvier 2012.

Un travail a été réalisé avec les trois chambres d'agriculture selon les consignes suivantes :

- modalités de mise en œuvre identiques sur les 3 départements,
- cohérence avec les OUGC voisins,
- redevance inférieure à la baisse de redevance de l'Agence de l'eau.

Les dépenses des OUGC ont été subventionnées les premières années à hauteur de 70 % par les Agences de l'eau. Désormais, les dépenses doivent être supportées par les bénéficiaires. Il s'agit des dépenses liées au travail de l'OUGC et des OUGC délégués, et de celles liées aux investissements, outil de gestion et frais d'impression. Une comptabilité distincte et communicable doit être mise en place.

La redevance comprend a minima une partie forfaitaire obligatoire, et une partie variable. La partie forfaitaire proposée est d'un montant annuel de 50 euros appliqué à chaque bénéficiaire. La partie variable peut être fonction de différents éléments ; il a été choisi de l'établir sur le volume autorisé annuel par bénéficiaire, et selon les trois niveaux de gestion mis en œuvre :

- Niveau 1 : tous les prélèvements à partir de retenues collinaires ; le travail des OUGC est d'enregistrer la demande de prélèvement pour remplir la retenue et d'ajuster le bilan en fin d'année.
- Niveau 2 : il concerne spécifiquement les zones réalimentées dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres ; il faut enregistrer les demandes, mais également suivre les consommations pour pouvoir compenser les prélèvements par des lâchers (barrage ou pompage).

- Niveau 3 : il s'agit des prélèvements soumis à des protocoles ; en plus du travail d'enregistrement et de suivi des prélèvements, il y a un travail de gestion, d'encadrement et de limitation pour éviter la crise ; ce travail se fait de façon directe, en temps réel, pour pouvoir adapter les limitations avant de passer en situation de crise.

Ces trois niveaux gestion n'exigent pas le même travail, il est donc proposé d'ajuster la partie variable de la façon suivante :

- niveau 1 : 0 € / m³,
- niveau 2 : 1 € / 1.000 m³ (0,1 ct / m³),
- niveau 3 : 2 € / 1.000 m³ (0,2 ct / m³).

Le budget définitif sera établi en fonction des volumes attribués réellement en 2015, toutes les données ne sont pas encore connues. Le budget estimatif est basé sur environ 1 400 bénéficiaires, 15,9 millions de m³ pour la partie réalimentée (niveau 2) et autour de 45 millions de m³ pour le niveau 3. Les recettes sont de l'ordre de 176 000 euros.

Il est envisagé que la perception de la redevance soit déléguée aux OUGC délégués, selon une comptabilité distincte au nom de l'OUGC. Cette délégation, si elle est possible, se fera uniquement après analyse juridique et signature d'une convention.

Les documents financiers seront présentés à la commission de répartition des prélèvements et votés par le conseil d'administration. Ces documents seront publics.

La commission des prélèvements s'est réunie le 14 novembre et a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet. Le conseil d'administration doit délibérer ce jour sur le montant de la redevance pour 2015. Après ce vote, le projet sera transmis à chaque Préfet de département pour validation.

Chaque irriguant a reçu un courrier expliquant le principe de la redevance, une plaquette a été éditée, et des réunions destinées à justifier cette redevance par le service rendu vont se tenir dans chaque secteur.

Madame la Présidente propose l'adoption de cette délibération et procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité sous les réserves indiquées.

- **Programmation du PiTE 2014 : troisième série d'opérations (délibération)**

Présentation faite par Monsieur Hervé Jocaille

Lors des deux derniers conseils d'administration, une trentaine de dossiers ont été programmés pour une somme globale de 1 859 586 euros : 9 pour l'objectif eau et 21 pour l'objectif biodiversité. Cette programmation s'inscrit dans le montant total de 2 049 455 euros représentant la dotation 2014 et le report 2013. Reste donc à programmer un montant de 189 869 euros.

8 dossiers ont été retenus, 4 pour l'objectif eau et 4 pour l'objectif biodiversité. 3 de ces dossiers concernent le transfert du DPF, un dossier porte sur le contrat de marais de Champagné-les-Marais.

Le total après instruction dépasse légèrement la capacité de programmation. Le dossier qui concerne la rénovation des écluses du Carreau d'Or et du Marais Pin, d'un montant de 125 000 euros, relève de la convention de transfert du DPF mais n'est pas prioritaire, il ne sera pas réalisé avant 2015.

Il est proposé de retenir l'ensemble de la programmation même si elle dépasse la capacité actuelle à engager les crédits, en retenant cette dernière opération sous réserve d'obtenir les autorisations d'engagement.

Les derniers échanges avec le SGAR laissent augurer la possibilité de recevoir des crédits complémentaires en fin d'année, ce qui permettrait d'engager ce dossier dès 2014.

Ceci porte la programmation 2014 à 13 dossiers sur l'objectif eau pour un montant de 1 467 000 euros et 25 dossiers sur l'objectif biodiversité pour un montant de 689 000 euros, ce qui respecte globalement l'objectif de rapport deux tiers eau / un tiers biodiversité.

A noter qu'au titre de la convention de transfert du DPF, 300 000 euros ont été inscrits cette année sur les 1,4 M€ prévus (plus 100 000 euros pour le volet patrimoine), soit 20 % d'engagement pour la première année.

Madame la Présidente précise que l'idée est de dépenser l'argent dont l'EPMP dispose ; faire une avance pour les opérations du DPF était une bonne opération puisqu'ils vont être dépensés par anticipation. Les équilibres sont maintenus et tout est conforme aux prévisions.

Madame la Présidente propose l'adoption de cette délibération et procède au vote.

La délibération est adoptée.

- **Convention EPMP-PNR (délibération)**

Présentation faite par Monsieur Johann Leibreich

Madame la Présidente souhaite que les actions menées par chacun de ces établissements soient bien menées en complémentarité ; il était donc utile de clarifier les choses qui peuvent évoluer au cours du temps.

Monsieur Johann Leibreich rappelle que le sujet a été évoqué lors du précédent conseil d'administration de septembre. Le texte avait fait l'objet d'une première rédaction pratiquement aboutie il y a environ un an. Ce document avait, en particulier, anticipé la re-labellisation du parc et l'essentiel du contenu du projet de charte.

Certains paragraphes ont dû être à nouveau rédigés, en particulier celui relatif aux MAEC dont le cadrage n'était pas encore tout à fait connu il y a un an.

Cette convention a été transmise aux membres du conseil d'administration afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il y a une partie sur les compétences de chacune des structures et le cadre général de la convention et ensuite deux parties techniques, une sur l'eau et une sur la biodiversité.

Dans chacune des parties, on décline les compétences des structures et on rappelle les sujets techniques, les chantiers sur lesquels il y a possibilité de collaboration.

Ce document décline ainsi les collaborations, comme par exemple pour Natura 2000 dont le Parc est l'animateur ; sur les MAE le Parc a été étroitement associé au projet et sera la seule structure qui réalisera les diagnostics environnementaux des exploitations agricoles avant contractualisation. Le Parc est également associé sur le terrain à la construction des contrats de marais. Monsieur Leibreich souhaite qu'il soit de plus en plus associé à ces outils. Sur la biodiversité, l'EPMP est maître d'ouvrage d'une étude avec le CNRS de Rennes, mais cette étude a vocation à enrichir la connaissance scientifique et s'inscrit dans le cadre général de l'observatoire du patrimoine naturel piloté par le Parc.

Cette convention a vocation à évoluer et s'enrichir, les collaborations doivent se développer. Il a été convenu de faire un point périodique sur son application. Son avancement sera présenté à la faveur des conseils d'administration, un compte-rendu exhaustif des collaborations sera présenté une fois par an.

Monsieur Yann Héлары prend la parole pour préciser que la convention a été votée à l'unanimité par le bureau du Parc.

Monsieur Yves Le Quellec, France Nature Environnement Pays de la Loire, prend la parole pour dire qu'il a trouvé peu de différences entre la présente convention et la précédente. Monsieur Le Quellec n'est toujours pas convaincu par la démarche, peut-être qu'à l'avenir il y aura des clarifications utiles mais en l'état actuel ce document n'est pas clair.

Madame la Présidente propose l'adoption de cette délibération et procède au vote. Il y a une opposition et aucune abstention.

La convention est adoptée.

- **Délégation du Conseil d'Administration au Directeur : organisation générale de l'établissement (délibération)**

Présentation faite par Monsieur Johann Leibreich

Les textes prévoient que le conseil d'administration puisse déléguer au directeur de l'établissement ses compétences, mais uniquement pour l'organisation interne de l'équipe de l'établissement : il s'agit d'élaborer le règlement intérieur propre à l'équipe de l'EPMP. De ce fait, Monsieur Leibreich sollicite du conseil d'administration le transfert de ce pouvoir afin de finaliser ce document et le signer. Ce document concerne notamment l'organisation des congés, des déplacements, il est assez indigeste et sans grand intérêt pour la stratégie de l'établissement.

Madame la Présidente ajoute que cela lui paraît tout à fait approprié de donner au Directeur les pouvoirs qui doivent être les siens pour faire fonctionner un établissement public.

Madame la Présidente propose l'adoption de cette délibération et procède au vote.

La délibération est adoptée.

- Date du premier CA 2015 (entre le 1er et le 31 mars)

Point non abordé.

- Questions diverses

- Rapport d'évaluation du plan gouvernemental pour le Marais Poitevin

Madame la Présidente rappelle que ce rapport a donné lieu à une brève dans un grand quotidien national et de ce fait, Madame la Présidente a été amenée à faire un communiqué de presse.

Madame Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz rappelle qu'il y a eu un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan gouvernemental 2003-2013 pour le Marais Poitevin, demandé par la Présidente du Conseil d'Administration en 2013. La mission s'est déroulée en 2013 et 2014, le rapport a été remis au début de l'été et a fait ensuite l'objet d'examen par les services du Ministère. Il a été rendu public le 10 novembre 2014.

Le rapport arrive à la conclusion qu'une partie des objectifs du plan sont atteints mais qu'il y a besoin d'une plus grande hiérarchisation des objectifs et des priorités, pour réussir à aboutir sur certains des éléments qui n'ont pu être atteints dans les délais. Le rapport procède également à une critique de la gouvernance actuelle du marais et fait des propositions.

Dans l'analyse faite du rapport, il a été constaté qu'il manquait certains éléments d'actualité liés à une période riche en rebondissements. Il manque notamment deux éléments, la question de la GEMAPI qui n'a pas pu être prise en compte par les missionnaires car la loi était en cours d'élaboration ; le second élément est la reconquête du label par le Parc qui est arrivée en toute fin de réalisation de la mission. De plus, pour des raisons liées aux missionnaires eux-mêmes, ceux-ci ne pouvaient pas poursuivre leur mission au-delà du délai fixé. Il fallait donc qu'ils rendent un rapport, quand bien même ils n'avaient pas été en mesure de prendre en compte un certain nombre d'évolutions assez structurantes.

Les missionnaires n'ont pas pu faire aboutir un certain nombre de points techniques qui apparaissent pour le Ministère de l'Écologie comme des points structurants. Cela concerne la question foncière, bien que cela ait été abordé dans le rapport le sujet n'est pas abouti notamment au niveau du portage des acquisitions foncières par l'EPMP ou par le Parc. Cela concerne également toute la question liée à l'OUGC qui est en cours de constitution mais aussi des éléments sur les inondations, les aides agricoles. Le rapport est arrivé dans un contexte peu propice pour porter une vision claire sur ces aspects.

Finalement les conclusions du rapport sont parcellaires et doivent être revues. Le rapport a été néanmoins rendu public par la Ministre qui a estimé que la transparence prévalait, mais force est de constater que ce rapport n'est pas totalement abouti.

Aujourd'hui, nous disposons d'un rapport parcellaire et partiel ; néanmoins le besoin d'analyses approfondies persiste et l'EPMP a besoin d'un contrat d'objectif. L'EPMP doit donc commencer à avancer sur le contrat d'objectif avant même l'élaboration d'un second rapport.

Madame la Présidente ajoute qu'effectivement ce rapport, s'il avait été distribué ainsi, à l'été, aurait pu surprendre par la non-prise en compte d'un certain nombre d'éléments factuels qui étaient

intervenues entre temps. Demeure l'intérêt de disposer d'un plan opérationnel actualisé pour l'avenir du Marais Poitevin, compte tenu de ces éléments d'importance qui n'ont pu être traités parce que les rapporteurs n'en disposaient pas. C'est une bonne solution de l'actualiser dans l'optique d'un plan opérationnel pour le Marais Poitevin, dans la continuité des précédents, en ayant bien vu ce qui a été réalisé, et ce qu'il faudrait faire dans un contexte évolutif, ce qui peut s'accompagner, pour ce qui concerne l'établissement, d'un contrat d'objectif et de performance.

Dans le rapport, un certain nombre de propositions méritent certainement d'être approfondies notamment sur le nombre d'établissements, la convergence, etc. C'est un peu prématuré pour l'instant, il y a deux établissements, ils ont chacun leur rôle.

Monsieur Yann Hélary précise qu'à chaque fois les inspecteurs et les rapporteurs sont accueillis avec hospitalité et cela permet de diffuser au-delà du territoire ce qu'il se passe sur le terrain. Il a été réclamé des uns et des autres la création de cet établissement public, c'est indispensable et il y a complémentarité entre l'institution, l'établissement public du Marais Poitevin, le Parc, un travail en commun avec les chambres d'agriculture et l'ensemble des acteurs autour de l'EPMP. C'est un système qui fonctionne parfaitement bien aujourd'hui, et qui demandera à évoluer au fil du temps. Dans ce rapport il y a des choses qui sont vraies, mais qui figuraient déjà dans les 6 premiers rapports. Le rapport dit que des choses ont été faites mais que tout n'est pas parfait, des choses restent à faire et c'est peut-être la seule chose à retenir, c'est exact mais tout le monde souhaite travailler dans ce sens.

Monsieur Daniel David prend à son tour la parole pour faire part de sa surprise à la lecture de ce rapport. Aujourd'hui les territoires savent ce qu'ils attendent du Parc et de l'EPMP. Il y a une conscience entre ce que peuvent apporter les équipes du Parc, et l'EPMP, notamment sur la gestion des niveaux d'eau, a su montrer une réelle écoute, engager des débats et apporter des réponses. Certes, il reste encore beaucoup à faire mais il y a un climat de confiance qui s'est instauré ainsi qu'un grand professionnalisme des personnes recrutées, les responsabilités sont clairement identifiées, il y a des résultats et ce serait dommage de venir déstabiliser tout cela.

Monsieur Dominique Souchet comprend, des propos précédemment tenus, que l'Etat ne compte pas donner suite aux propositions du rapport des inspecteurs généraux notamment sur la création d'un Parc National qui absorberait l'Etablissement public du Marais poitevin. La formule du Parc National apparaît comme surprenante et tout à fait inappropriée au territoire. Par contre, il est important de garder un établissement public d'Etat du Marais Poitevin, qui traduit la volonté d'un engagement durable de l'Etat sur ce territoire, et qui a le mérite de réunir la totalité des acteurs du territoire, c'est quelque chose de précieux qu'il faut absolument conserver.

Dans le rapport, il y a deux autres lacunes à relever, la première concerne la compétence inondation et la seconde concerne la Baie de l'Aiguillon qui n'apparaît pas du tout dans la réflexion comme réceptacle des eaux du bassin versant. Il y a des contradictions dans le rapport qui souligne, à juste titre la nécessité de travailler en faveur de la conchyliculture, de prendre en compte le changement climatique et l'élévation du niveau marin ; mais l'absence de coordination actuelle à l'échelle de l'ensemble de la baie n'est pas mentionnée.

Monsieur Dominique Souchet demande également de faire le point sur les décrets d'application de la loi MAPTAM, car en septembre il avait été annoncé la sortie du décret EPAGE avant la fin de l'année, et que la question de la taxe ne ferait probablement pas l'objet d'un décret spécifique.

Madame Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz précise que le décret EPAGE EPTB sera soumis au CNEN (conseil national d'évaluation des normes) du 18 décembre et que le Conseil d'Etat sera saisi par la suite, en espérant que ce décret soit adopté avant la fin de l'année. De plus, il n'est pas prévu de décret sur la taxe, cela n'étant pas jugé nécessaire.

Monsieur Yves Le Quellec prend la parole pour aborder la question du rapport. Il avait été demandé qu'il soit rendu public car la transparence ne pouvait être que bénéfique et c'est une satisfaction de voir qu'il l'a été. Un rapport ne peut jamais prétendre à tout dire d'un sujet ou d'un territoire, pourtant il est intéressant par son contenu. De plus, il est intéressant d'avoir un regard un peu distancié sur les sujets dans lesquels les uns et les autres sont impliqués. Ce contenu mérite d'être retravaillé, et un examen attentif. Dans un premier temps, il est retenu le fait qu'il pose des questions pertinentes parmi lesquelles celle de la gouvernance du territoire sur lequel des évolutions se sont produites, mais les choses sont loin d'être abouties, il y a encore des choses à imaginer pour avancer.

Monsieur Jacques Sourbier s'adresse à Madame Dumoulin-Wieczorkiewicz suite aux réflexions de Monsieur Souchet sur l'aspect Baie de l'Aiguillon et demande s'il y a eu une réponse de la part des rapporteurs sur la problématique de la Baie et sur la complémentarité qui existe entre le bassin versant et la baie.

Madame Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz répond que c'est un point qui manque mais cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas important. Il y a un certain nombre de points du rapport qui sont inaboutis et la question des inondations en est évidemment un. Faire un PPRI n'est pas forcément la solution la plus adéquate, c'était la solution qui est venue aux rapporteurs dans la situation dans laquelle ils étaient. Aujourd'hui, il est évident qu'avec la mise en place de la GEMAPI, les nouvelles compétences des collectivités en matière de prévention des inondations, il faut retravailler ce point de façon plus approfondie. Evidemment, les questions liées au lien terre / mer doivent être examinées. Le rapport souligne que la connaissance est trop parcellaire sur ces sujets, c'est pour cela que des travaux scientifiques ont été engagés. A l'heure actuelle, la connaissance existe mais elle est éclatée. Le SIEMP permet le regroupement de la connaissance en un seul lieu. Il faut hiérarchiser les priorités. Les problématiques de la Baie de l'Aiguillon sont essentielles, ce sujet doit être traité dans la suite du rapport.

Monsieur Jacques Sourbier revient sur la situation urgente dans la Baie de l'Aiguillon et se demande s'il n'y aurait pas lieu d'envisager un élargissement des compétences de l'EPMP vers la qualité de l'eau autant que la quantité. Bien que le SIEMP aille dans le bon sens, il y a une véritable urgence avec un enjeu économique lourd.

Madame la Présidente précise que la Ministre a relancé le dossier du parc naturel marin de l'estuaire et des pertuis charentais. Il s'agit de faire évoluer la gouvernance de ce parc, le plus grand en termes de surface de littoral, qui couvre 3 départements et 3 régions administratives. Il y a eu consensus des départements concernés après concertation avec l'agence des aires marines protégées qui a préparé un texte. Prochainement vont débiter des consultations sur la base de cette nouvelle gouvernance qui prévoit, à côté du conseil de gestion, des comités géographiques spécifiques. Celui de la Vendée, un peu plus large que la Baie d'Aiguillon, permettra de traiter le cas de la Baie. Il y a la volonté de traiter également le lien terre / mer dans cette instance. L'ensemble des consultations sur ce nouveau projet de gouvernance sera transmis au Ministère pour la fin de l'année, à charge pour lui ensuite de sortir le décret sur ces bases.

Monsieur Jean Prou complète les précédents propos en précisant qu'il y a une vraie nécessité à prendre en compte la spécificité de la Baie de l'Aiguillon, c'est ce qui a été fait dans les dialogues menés dans le cadre du parc naturel marin. Ces dispositions vont être déclinées par département et le Préfet de la Vendée a prévu une réunion sur le sujet au début du mois de décembre.

Monsieur Jacques Sourbier remercie de ces précisions mais reste sceptique : même s'il y a un intérêt à faire un parc naturel marin, il a du mal à faire le lien avec l'EPMP qui fonctionne sur le bassin versant et pense qu'il y a aura un problème de coordination qui nécessitera du temps.

Madame la Présidente annonce que pour le 15 décembre, le Ministère disposera de tous les éléments sur le parc naturel marin, à charge pour lui de le mettre en œuvre. La Ministre voulait que ce soit avant la fin de l'année, mais il a fallu faire évoluer la gouvernance et la base législative repose sur un texte en cours de discussion ; l'idée est quand même d'aboutir avant l'été 2015. De plus, le parc naturel régional ayant retrouvé son label, il siège de droit dans le parc naturel marin.

Monsieur Yann Hélyar suggère que le parc marin soit représenté aussi au conseil d'administration de l'EPMP, cela sera tout à fait intéressant. Il faut travailler ensemble.

Madame la Présidente répond qu'effectivement les participations croisées sont importantes.

Monsieur Serge Morin ajoute qu'il comprend l'impatience des producteurs et des activités maritimes vu le contexte. La gageure à venir, eu égard aux réformes importantes qui se mettent en place, est qu'une fois tous les acteurs autour de la table, il faut identifier les problèmes, fixer les objectifs, les moyens et définir qui fait quoi. Les fonds publics étant plus restreints, il est de la responsabilité de chacun de les utiliser au mieux pour mener des actions d'intérêt public.

Monsieur Jacques Sourbier ajoute qu'il y a une vraie volonté de coordonner les moyens pour reconquérir la qualité des eaux et, quels que soient les interlocuteurs autour de la table, il faudra savoir tous les réunir et conduire une stratégie. Le SIEMP est un outil de travail très intéressant mais au-delà, il faut des vraies réunions de travail, il faut être interactif. Il espère que l'EPMP, de par sa capacité à coordonner, ait un vrai pouvoir en la matière et espère pouvoir s'associer à cette réflexion commune pour définir une stratégie de reconquête. C'est un travail au quotidien et de longue haleine, il faut savoir le financer et le manager.

Madame la Présidente confirme que le message a bien été entendu dans la limite des compétences de chacun.

- Règlements d'eau

Monsieur Jean-Pierre Guéret rappelle qu'il a été précisé dans l'actualité de l'établissement que le groupe de travail sur la Sèvre poursuivait ses expérimentations. Qu'en est-il sur les autres groupes géographiques qui ne se sont pas réunis depuis un an quasiment.

Monsieur Hervé Jocaille répond que sur la Sèvre, en effet, le travail avance régulièrement et rapidement. Pour la fin de l'année, tous les projets de règlements d'eau devraient être définis et certains commencent à être mis en expérimentation. Sur les autres bassins, c'est un peu plus compliqué du fait du manque de données, de la multiplicité des maîtres d'ouvrage, des gestionnaires. Les trois syndicats mixtes ont été jusqu'à très récemment très impliqués dans tous les dossiers relatifs aux inondations et ils ont eu peu de disponibilité. C'est pour cela que l'énergie a été

concentrée sur le bassin de la Sèvre mais il est bien évident que maintenant que cela se termine sur la Sèvre, les efforts vont être portés sur les autres bassins.

Monsieur Dominique Souchet demande si, à la suite de la question posée et des éléments de réponses fournis, un point pourrait être fait au prochain conseil d'administration sur la question de l'évolution de l'élaboration des règlements d'eau sur l'ensemble des secteurs.

Madame la Présidente confirme que la demande est enregistrée.

○ Composition des commissions

Monsieur Johann Leibreich propose un autre point à l'ordre du jour, il concerne les textes qui précisent la composition des commissions consultatives, en particulier celle qui concerne la répartition des prélèvements. Il est proposé d'adjoindre à cette commission 3 nouveaux membres qui seront associés avec voix consultative. Il y a 3 candidats, Monsieur Hugues Destouches au titre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Monsieur François-Marie Pellerin représentant la Coordination de Défense du Marais Poitevin et Monsieur Claude Roy du Conseil Général de la Vendée, Hydrogéologue et Directeur de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche. Cette proposition est soumise pour avis et éventuellement délibération.

Madame la Présidente propose l'adoption de cette proposition et procède au vote. Il y a une opposition et pas d'abstention.

La proposition est adoptée.

Madame la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance.

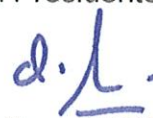
Le secrétaire de séance



Johann LEIBREICH



La Présidente



Christiane BARRET